

Perpignan, le 19 juillet 2021

Monsieur le Président,

Alors que la majorité des Français va prochainement rejoindre les stations balnéaires, le problème récurrent de la pollution des plages aux mégots de cigarettes va de nouveau émerger et les communes concernées vont encore se retrouver confrontées à un nettoyage répété des bords de mer. Pour pallier ce phénomène, et plus généralement l'abandon de milliards de mégots tout au long de l'année, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire s'apprête à délivrer son agrément à l'éco-organisme ALCOME qui sera chargé de la nouvelle filière de recyclage des mégots, dans le cadre du principe de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Si la nécessité même de mettre en place une telle structure et d'y participer ne fait aucun débat, les modes de calcul retenus pour la contribution révèlent une profonde injustice dont les conséquences pour Republic Technologies, entreprise papetière française installée à Perpignan depuis 1838, s'annoncent d'ores-et-déjà lourdes de conséquences en termes de viabilité économique de son activité, de préservation des emplois et de pérennité de ses investissements en faveur de l'écoconception de ses produits.

Ces décisions ont « été prises en chambre » entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et les grandes industries du tabac sans que Republic Technologies ait pu y participer. De fait, en tant qu'entreprise papetière produisant des filtres de cigarettes à rouler, nous avons juste le devoir de contribuer financièrement à ALCOME, sans avoir eu le droit d'apporter notre voix aux discussions. Ainsi, depuis plusieurs mois, le Ministère concerné et les géants du tabac se sont entendus sur un barème basé uniquement sur le nombre de filtres produits et donc de mégots jetés. Ils n'ont jamais tenu compte de la composition et du poids de ces filtres, ignorant délibérément tous les efforts de notre entreprise papetière qui déploie depuis plusieurs années d'importants investissements en R&D pour produire des filtres en papier 100% biodégradables, excluant toute matière plastique communément utilisée par l'ensemble des producteurs de tabac pour leurs cigarettes manufacturées.

Le résultat imminent de ce type de procédé est le sacrifice de notre PME tricolore historique à la faveur des multinationales du tabac, avec la bénédiction des pouvoirs publics. En effet, si les propositions retenues par ALCOME dans sa demande d'agrément sont confirmées par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, celles-ci engendreront une réduction substantielle de la contribution des industriels du tabac et un report de cette diminution sur les autres acteurs, non fabricants de tabacs, au premier rang desquels Republic Technologies. **Notre entreprise se verra ainsi confrontée à la situation aberrante de verser un montant annuel de 8,5 millions d'euros, d'ici à 3 ans, alors même que le chiffre d'affaires de notre activité « filtres » s'établit à 5 millions.**

Cette situation ubuesque entraînerait de facto l'arrêt de nos investissements R&D pour la production de produits sans plastique. Elle pourrait également mettre en péril notre activité même avec des implications sur les 400 emplois que nous comptons sur notre site de Perpignan, ville située dans un département déjà durement touché le chômage et dont le tissu économique est particulièrement fragile.

Par ailleurs, que penser de la profonde incohérence d'un tel agrément ? Il serait délivré en niant les démarches éco-responsables de certains industriels comme Republic Technologies, notamment en matière de lutte contre les plastiques à usage unique, et irait même à l'encontre d'un des objectifs de la REP d'engager les acteurs d'une filière dans une démarche d'éco-conception.

Ce barème d'ALCOME fait par les industriels du tabac pour les industriels du tabac n'a qu'un objectif : utiliser la cause environnementale pour amoindrir la concurrence de nos filtres moins impactants pour la planète et ainsi préserver le très rentable marché des cigarettes manufacturées et autres produits à base de tabac chauffé.

Monsieur le Président, après plus de deux ans à tenter de faire entendre ces arguments auprès d'un ministère ayant visiblement déjà fait ses choix, sans tenir compte des principes censés régir son action, **je vous demande solennellement i) que le barème de l'éco-organisme ALCOME ne soit pas agréé en l'état et qu'il prenne en compte le critère du poids des filtres et ii) que le niveau d'éco-modulation pour les filtres sans plastique soit fixé à 100%, comme le permet le cahier des charges de tout éco organisme. Il en va de la préservation et de la juste reconnaissance de la capacité d'une entreprise française à investir dans une économie plus vertueuse, à croire en la différence environnementale, et à créer des emplois sur le territoire.**

Convaincu que vous saurez reconnaître la légitimité et le bien-fondé de ma sollicitation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Olivier Partouche
Directeur général Republic Technologies